

LE PURGATOIRE

ET

LES SAINTES AMES

Chrétiens, vous surtout tertiaires de Saint-François, sortez de votre tiédeur au commencement de ce *mois des morts*. Ecoutez les voix suppliantes de vos parents, de vos amis, de vos confrères, de milliers d'âmes de vos sœurs qui souffrent en ce moment des douleurs à nul autre semblables; ayez pitié d'elles. Vous pouvez les soulager, les délivrer! allons, courage, prions, gémissons, imposons-nous des sacrifices durant ce mois. Un jour, à notre tour, nous serons en purgatoire. N'oublions pas que l'on priera alors pour nous, dans la mesure que nous aurons prié pour les autres.

Y a-t-il un purgatoire? Oui, la sainte Eglise et la sainte Ecriture l'enseignent.

Le concile de Trente l'a défini le 4 décembre 1563. Et au chapitre iv du livre de Tobie, nous lisons que Tobie recommandait à son fils de faire sur le tombeau des morts des aumônes, des repas pour les pauvres, afin que les prières reconnaissantes de ces pauvres servissent aux défunts. Judas Machabée, après avoir vaincu ses ennemis, fit une collecte qu'il envoya au grand prêtre, à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ceux qui étaient morts. Et l'Ecriture s'écrie: *C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.*

Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas dit: *Le péché contre le Saint-Esprit ne sera pardonné ni en ce monde ni en l'autre* (1). Donc, conclut saint Augustin (2), il y a aussi une rémission des péchés en l'autre monde. Or, ce ne peut être ni en enfer, ni au ciel; il faut un autre lieu: *le purgatoire*. La liturgie de l'Eglise, dans ses prières, dans ses cérémonies, dans tout son culte, jusqu'au saint sacrifice de la messe, nous prêche la croyance au purgatoire.

Tous les saints Pères nous enseignent la même doctrine :

(1) Matt., xii, 32.

(2) Civ. Dei., xxi, 24.